

## CONVOCATIION

Les membres du Conseil général de Neyruz FR sont convoqués, conformément aux articles 34 et 38 de la Loi sur les communes (LCo), à la séance du Conseil général qui aura lieu le

**mardi 28 septembre 2021 à 20h00**  
**à la grande salle de l'Aigle Noir à Neyruz**

### Ordre du jour :

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation des procès-verbaux :
  - 2.1. Assemblée communale du 21 avril 2021
  - 2.2. Séance constitutive du Conseil général du 11 mai 2021
3. Informations du Bureau sur le fonctionnement des séances du Conseil général
4. Communications du Conseil communal
5. Etat des lieux et liste des projets d'importance pour la période législative 2021-2026, par dicastère
6. Commissions communales, informations et compositions
7. Association régionale de la Sarine ARS, adoption des statuts
8. Bâtiments communaux : crédits d'étude de faisabilité et pour la préparation d'un concours d'architecture
9. Divers

Les procès-verbaux des séances du 21 avril et 11 mai 2021 ne seront pas lus, ils sont disponibles sur le site internet <https://www.neyruz.ch> et auprès de l'Administration communale.

Les différents messages sont publiés sur le site internet <https://www.neyruz.ch> et sont à disposition auprès de l'Administration communale.

Dans la mesure du possible et afin de faciliter le bon déroulement de cette séance, le Bureau du Conseil général émet le souhait que les Chefs de groupes et Conseillers généraux désirant aborder un point dans les Divers communiquent à l'avance et par écrit leur message à : [bureauvcg@neyruz.ch](mailto:bureauvcg@neyruz.ch), au plus tard le dimanche 26 septembre 2021.

En fonction de la situation sanitaire actuelle, les réunions des parlements et assemblées communales sont exemptées de l'obligation de certificats COVID. Les mesures usuelles seront toutefois appliquées (masques, garder les distances...).

Nous vous informons que cette séance ne sera pas diffusée sur la chaîne YouTube « [neyruz.ch/live](https://www.neyruz.ch/live) ».

Le Bureau du Conseil général